

gh 82

Déposé au Greffe

le 26 SEP 2003

sous le N° 230 5482

RCS N° 90 B 1231

3 AXES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 40.000 Euros

Siège social :

199 rue de la Bougrière - ZAC de la Madeleine - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

379 604 135 R.C.S. NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 26 SEPTEMBRE 2003**

L'an deux mille trois,

Le 26 septembre,

Au siège social,

Madame Catherine BOURDONCLE représentant la société GLARIS, actionnaire unique de la société 3 AXES, société par actions simplifiée au capital de 40.000 €, a pris la décision d'être assistée d'un Directeur Général, mandataire social, eu égard à l'importance de sa mission en tant que Présidente de la Société 3 AXES.

Ainsi, Monsieur Gérard LEROY demeurant 57 rue du Port Durand - 44300 Nantes, a été pressenti pour occuper ces fonctions, à compter du 1^{er} octobre 2003, pour toute la durée du mandat de Madame Catherine BOURDONCLE, Présidente, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Au cas où, pour quelle que cause que ce soit, Madame Catherine BOURDONCLE viendrait à cesser ses fonctions de Présidente, Monsieur Gérard LEROY cesserait ses fonctions de Directeur Général le jour même de la nomination d'un nouveau Président.

Monsieur Gérard LEROY déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les Règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper.

gh

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Madame Catherine BOURDONCLE confère au directeur général susnommé de façon énonciative, les pouvoirs suivants :

- nommer et révoquer tous salariés, fixer les conditions de leur contrat, ainsi que les traitements, salaires et gratifications ;
- diriger et surveiller toutes les affaires sociales ;
- signer la correspondance ;
- toucher les sommes dues à la société ; payer celles qu'elle pourra devoir ; régler et arrêter tous comptes ;
- contracter et résilier toutes assurances dans l'intérêt de la société
- souscrire, endosser, accepter, négocier et acquitter tous effets de commerce ;
- faire ouvrir à la société, dans tous les établissements de crédit ou banques, tous comptes courants et d'avances sur titres ; créer tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes.

Au delà de ces limites, Monsieur Gérard LEROY devra impérativement solliciter l'accord préalable de Madame Catherine BOURDONCLE, notamment pour les décisions importantes telles que les investissements, emprunts, déménagement, faute de quoi il engagerait sa responsabilité personnelle.

REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Gérard LEROY, percevra au titre de son mandat de Directeur Général, une rémunération mensuelle de 700 €uros bruts.

Enfin, Monsieur Gérard LEROY pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par la Présidente.

La Présidente



Catherine BOURDONCLE

*Bon pour acceptation du
mandat de directeur Général*

Gérard LEROY
(1)



(1) "Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général"

